

L'essentiel

Résumés des articles

Analyses

L'intégration économique en Asie : perspectives incertaines pour l'ASEAN

La crise de légitimité de l'ASEAN a conduit ses membres à multiplier les solutions de rapprochement multilatérales. Différentes options d'intégration commerciale coexistent ainsi aujourd'hui en Asie : AFTA, *Communauté Économique de l'ASEAN* (CEA), *East Asia Free Trade Agreement* (EAFTA), *Comprehensive Economic Partnership of East Asia* (CEPEA), *Regional Comprehensive Economic Partnership* (RCEP), etc. À l'heure du *Trans-Pacific Partnership Agreement* (TPP), projet d'intégration bien plus ambitieux que le RCEP, qu'en sera-t-il vraiment du rôle de l'ASEAN ?

*Françoise Nicolas,
Directrice du Centre Asie - Ifri*

L'ASEAN, une région au cœur des convoitises indiennes et chinoises ?

Le développement économique de l'ASEAN, sa place dans le commerce mondial et l'émergence d'une classe moyenne en Asie du Sud-Est sont à l'origine de l'intérêt croissant que la Chine et l'Inde nourrissent pour cette région depuis les années 2000. Les stratégies diplomatiques de ces deux pays en Asie n'en sont pas moins très différentes ; ce qui explique que l'Inde ne soit pas perçue, contrairement à la Chine, comme une « menace » politique ou économique.

*Pauline Lacour, Pauline Quinebeche,
Attachées économiques au Service Économique Régional - Ambassade de France à Singapour*

Asie du Sud-Est : une géopolitique à risque

Région stratégique de l'espace mondial, l'Asie du Sud-Est redevient un « théâtre de concurrence privilégié » entre les grands acteurs mondiaux. Zone d'influence pour les États-Unis, la région l'est également pour la Chine, l'Inde ou le Japon : elle fait l'objet d'un intérêt et d'un activisme géopolitiques croissants qui pourraient bien se retourner contre elle, seule l'Europe semblant à la traîne... Ces tensions et incertitudes se doublent aujourd'hui d'une instabilité intra régionale multiple (contentieux territoriaux, Islam radical, questions environnementales, etc.).

*Sophie Boisseau du Rocher,
Chercheuse associée - GRIP*

Birmanie : une transition politique inachevée

50 ans de dictature militaire, 20 ans de sanctions économiques : la Birmanie comptait encore, il y a peu, parmi les économies les plus répressives et les plus fermées au monde. Depuis 2010 pourtant, une transition politique menée par l'élite militaire est à l'œuvre. Les échéances électorales de 2015 seront, de ce point de vue, cruciales puisqu'elles permettront de tester la réelle ouverture politique... La Birmanie est en route vers la démocratie, une route encore longue et semée d'embûches...

*Romain Caillaud,
Directeur général Birmanie chez Vriens & Partners ; Président de la Chambre de Commerce
et d'Industrie Franco-Birmane*

Le Myanmar en recomposition économique. Évolution du climat des affaires

Un potentiel immense (matières premières, agriculture, tourisme, etc.), des résultats économiques encourageants, une libéralisation progressive : le Myanmar attire les investisseurs étrangers. Restent de nombreuses difficultés à surmonter, notamment pour les PME : bureaucratie pesante, manque d'infrastructures, système bancaire contraint, main-d'œuvre peu qualifiée, etc. induisent des risques et des coûts non négligeables. Et pourtant : « aucune des entreprises qui ont tenté l'aventure n'a regretté d'avoir essayé » !

*Dominique Causse, Chef du service économique - Ambassade de France à Rangoun
Sarah Lubeigt, Responsable du bureau - Ubifrance Rangoun*

Approche sectorielle

Singapour, cerveau numérique de l'Asie du Sud-Est ?

Singapour est incontestablement un « lieu de concentration du savoir numérique », au cœur de l'Asie du Sud-Est. Fort d'une politique pragmatique en matière de recherche & développement et d'innovation, il a su attirer grands groupes, *startups*, laboratoires scientifiques, etc. Hub financier, Singapour s'est également imposé comme un modèle de financement de projets numériques et porte un intérêt certain aux technologies émergentes. Enfin, nul doute que la dynamique de croissance de l'Asie du Sud-Est contribue à stimuler un écosystème qui aurait pu être bridé par la taille de son propre marché.

*Thomas Vial, Chef du pôle Nouvelles Technologies Innovations et Service - Ubifrance Singapour
Pauline Quinebeche, Attachée économiques au SER - Ambassade de France à Singapour*

Le secteur du transport et de la logistique en Asie du Sud-Est : une approche comparative

La diversité des économies asiatiques se retrouve au niveau de la qualité des infrastructures et de la complexité des réglementations : chaque pays a ses propres caractéristiques, qui impactent inévitablement les délais et les coûts. L'Indonésie et le Vietnam, moins développés, apparaissent par exemple, aujourd'hui, comme les plus compliqués sur le plan des formalités en douane. « Disposer de bureaux et de personnel en propre dans tous les pays de la région permet d'appréhender au mieux les spécificités locales, sur le plan logistique et réglementaire ».

*Muriel Corset,
Asia Pacific Area Manager - SDV*

Stratégie, opportunités et pièges dans le secteur agroalimentaire en Asie du Sud-Est

L'ASEAN, forte de ses 630 millions d'habitants, d'une classe moyenne émergente et d'un niveau de vie en hausse, recèle de belles opportunités dans le secteur agroalimentaire, un secteur pour lequel la technologie et le savoir-faire français sont reconnus. Qualité de services et prix concurrentiels sont deux exigences communes à l'ensemble des membres de l'ASEAN. Mais les spécificités nationales (règles administratives, certifications ISO ou hallal, habitudes alimentaires, etc.) impliquent de privilégier une approche pays par pays.

Antoine Gambart,
Responsable Export - Nactis

L'interview !

Questions à... Alexandre Ioachim, PDG d'ATES Networks

Société de développement de produits et de solutions logicielles pour les opérateurs de télécommunications, fournisseurs de contenu et établissements bancaires, *ATES Networks* a débuté son internationalisation en Asie du Sud-Est en 2012 en montant un projet de développement en Malaisie et à Singapour avec l'aide de la *Chambre de commerce et d'industrie de Paris*. Alexandre Ioachim, PDG d'*ATES Networks*, nous présente les choix de sa société, les difficultés rencontrées en Asie du Sud-Est et les atouts que ces marchés peuvent présenter pour le secteur des nouvelles technologies.

En pratique

Asie du Sud-Est : non pas un marché mais des marchés

« Certains pays comme la Thaïlande, l'Indonésie ou encore le Vietnam paraissent faciles d'accès parce que ce sont des lieux de villégiature bien connus, mais l'approche du monde des affaires local se révèle être beaucoup plus complexe ! ». En raison de son hétérogénéité, de sa dynamique de croissance, de la montée en puissance d'une classe moyenne et de sa superficie, l'Asie du Sud-Est s'impose comme un marché aux multiples visages, au sein duquel l'implantation, notamment à Singapour, est un prérequis. Attention également aux différences culturelles et à la concurrence locale ou étrangère.

Liliane Acard,
Conseiller Export Asie et Océanie - DGA AIE - CCI Paris Ile-de-France

Environnement des affaires en Asie du Sud-Est : des disparités importantes

Depuis plusieurs décennies, l'Asie du Sud-Est enregistre une vive expansion et s'impose à ce titre comme un pôle d'impulsion majeur de la croissance mondiale. Mais la région est loin d'être homogène, ce qui se reflète également dans les disparités au niveau de l'environnement des affaires de chaque pays. Deux ensembles distincts apparaissent ainsi dans le dernier *Doing Business* de la *Banque mondiale* : Singapour, la Thaïlande et la Malaisie disposent d'un cadre réglementaire plutôt favorable ; le Vietnam et l'Indonésie sont, eux, moins propices aux affaires.

Victor Mourer,
Chargé d'études - DGA AIE - CCI Paris Ile-de-France

Protection des investissements en Asie du Sud-Est : vers l'harmonisation ?

En 2013, les cinq grandes économies de la région (Indonésie, Thaïlande, Malaisie, Singapour, Philippines) ont enregistré une croissance de 7 % des investissements directs étrangers (IDE), contre un recul de 3 % pour leur voisin chinois. Reste qu'il n'existe pas d'uniformité en termes de sécurité juridique des investissements parmi les membres de l'ASEAN (*common law* versus droit continental), l'histoire de chaque pays étant en partie à l'origine de la plus ou moins grande ouverture aux investissements étrangers et de la diversité des niveaux de garanties offertes.

Olivier Monange,
Avocat associé - Cabinet DS Avocats

La fiscalité en Asie du Sud-Est

Si les systèmes fiscaux des pays de l'ASEAN disposent d'un certain nombre de caractéristiques communes (distinction fiscalité des entreprises et des particuliers, taxes sur les bénéfices, sur les transactions, etc.), des différences très importantes apparaissent, comme par exemple au niveau des taux d'imposition, de la couverture de l'impôt, de l'usage des impôts indirects, etc. En outre, les différents pays n'ont pas tous signé de conventions fiscales avec les autres membres de l'ASEAN. Globalement, l'intégration fiscale est donc loin d'être aboutie ; mieux vaut alors se pencher sur les spécificités nationales avant d'investir.

Jude Ocampo, Directeur du Département fiscal - Cabinet DFDL
Guillaume Massin, Associé et Directeur - DFDL Cambodge

La loi du 2 novembre 2012 portant sur les investissements étrangers en Birmanie

Le 7 septembre 2012, le parlement birman, engagé dans une dynamique de réformes insufflées par l'élite militaire à partir de 2010, a voté une loi destinée à favoriser l'afflux de capitaux étrangers dans le pays. Cette loi offre notamment des avantages en matière fiscale et immobilière. La *Myanmar Investment Commission* (MIC), créée à cet effet, est devenue un acteur déterminant puisqu'elle délivre les permis d'investir. Reste qu'elle est soumise à un contrôle politique et non juridique... De nouveaux dispositifs sont attendus, mais ils n'iront pas forcément dans le sens d'une plus grande ouverture.

Henri-Frédéric Hibon
Consultant senior - DFDL Myanmar

Les écoles de la CCI Paris Ile-de-France en Asie du Sud-Est : diversité des partenariats

Durant l'année 2012-2013, 25 partenariats académiques ont été noués entre des écoles de la CCI Paris Ile-de-France et des établissements d'enseignement supérieur en Asie du Sud-Est. Singapour a une place de choix puisque 15 de ces partenariats sont établis dans l'Ile-État, « véritable pôle de l'enseignement supérieur dans la région ». L'ESSEC y a ainsi installé, dès 2005, son campus Asie-Pacifique ; un campus qui ne cesse de s'agrandir et de proposer un nombre croissant de programmes.

Margot Drancourt - de Lasteyrie,
Chargée de mission - DRIE - CCI Paris Ile-de-France

Zoom sur ...

La nouvelle loi de Hong Kong sur les sociétés

La *New Companies Ordinance*, Cap. 622 (NCO), adaptation de la *Companies Ordinance*, Cap 32 (CO) qui détermine le droit de Hong Kong sur les sociétés, est entrée en vigueur le 3 mars 2014. Elle modernise l'encadrement juridique en ce qui concerne l'immatriculation et le fonctionnement des sociétés. Trois objectifs sont notamment à mentionner : un renforcement de la gouvernance d'entreprise, une amélioration de la régulation des sociétés (plus de précision des informations fournies au registre du commerce), et une facilitation des affaires (rationalisation des procédures).

*Shenghui Lu,
Avocat au Barreau de Paris, Gérant - Cabinet Lu & Co*

Exportateurs, quelle règle Incoterms choisir pour un règlement par crédit documentaire ?

Si les Incoterms 2010 « *offrent aux exportateurs un choix exhaustif de conditions de vente* », une attention toute particulière doit être accordée, lors du choix de l'Incoterm, au moyen de paiement retenu entre acheteur et vendeur. À ce titre, un contrat qui devra être réglé par crédit documentaire (CREDOC) ne sera pas compatible avec les 11 règles Incoterms 2010... S'il manque de vigilance, l'exportateur risque « tout simplement » de ne pouvoir réaliser son CREDOC...

*Claude Cagnoncle,
Président - Crédimpex France*